



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CAMION À PLATE-FORME AVEC GRUE	
Solicitation No. - N° de l'invitation F2519-160015/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client F2519-160015	Date 2016-11-28
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-923-71784	
File No. - N° de dossier hp923.F2519-160015	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-12-16	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Erik	Buyer Id - Id de l'acheteur hp923
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3318 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CETTE MODIFICATION **002** À L'INVITATION EST ÉMISE POUR AFFICHER LES QUESTIONS ET RÉPONSES #1 À #22 AINSI QUE L'ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS – CAMIONS À PLATE-FORME AVEC GRUE (RÉVISÉE LE 23 NOVEMBRE 2016).

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.

Invitation #F2519-160015/A
Camion à plate-forme avec grue - Questions & réponses

Q #	Questions en français	Réponses en français	Modifie Specs?
1	Question : Je veux vérifier si vous accepteriez un moteur 475 HP et couple de 1 700 lb-pi?	Non. 500 HP et plus.	
2	<p>2.12 Zone du caisson 2.12.2 Les parois latérales et arrière doivent avoir une hauteur minimale de 1,22 m (48 po), être amovibles, et être dotées de portes arrière battantes. La longueur maximale d'une section est de 1,22 m (48 po).</p> Questions : Qu'est-ce qu'une paroi de caisson? Est-ce qu'on les appelle normalement supports latéraux? Puisque les supports latéraux en aluminium ne sont pas disponibles sur le marché, pourriez-vous fournir des photos de la conception actuelle ou un numéro de pièce du fabricant à titre de référence? Avez-vous besoin d'un endroit pour ranger les parois de caisson sur le camion lorsqu'elles ne sont pas installées?	Voir les photos en pièce jointe pour visualiser les parois de caisson actuelles. Lorsqu'elles sont retirées, les parois de caisson ne nécessitent pas d'espace de rangement supplémentaire sur le camion.	
3	<p>2.12.4 Situé sur la plate-forme, du côté du passager, entre le caisson et les barres de protection.</p> Questions : Qu'est-ce qui doit être situé sur la plate-forme, du côté du passager? Doit-on se reporter à la section 2.12.3, qui fait référence aux compartiments déjà sous la plate-forme, montés sur châssis?	Cette section a été supprimée dans notre version finale de la soumission. On ne sait pas pourquoi elle se retrouve dans l'appel d'offres.	Oui Retiré 2.12.4 des spécifications.

4	<p>2.12.5 Les supports doivent être situés à une distance d'au moins 50,8 cm (20 po) de l'arrière ou de l'avant du caisson. Questions : Quel type de supports et qu'est-ce qu'un caisson?</p>	<p>Aucun support n'est nécessaire, un caisson est une boîte.</p>	
5	<p>2.12.6 Ne doit pas nuire à l'assujettissement de la cargaison. Questions : Mêmes questions pour les sections 2.12.5 et 2.12.6.</p>	<p>Les compartiments de rangement ne peuvent pas nuire à l'assujettissement de la cargaison.</p>	
6	<p>2.12.7 Portes en aluminium arrière avec crochets d'embrasse. Tous les panneaux latéraux doivent être en aluminium et amovibles. Questions : Devons-nous nous reporter à la section 2.12.2? Est-ce que les panneaux de caisson sont semblables aux supports latéraux de la plate-forme? Veuillez fournir des photos d'échantillons ou des photos des camions actuels ou du fabricant à titre de référence. Pourrions-nous installer un poteau solide à chaque angle à l'arrière pour tenir les portes arrière.</p>	<p>Voir la photo ci-jointe des parois et de portes de caisson actuelles. Des poteaux solides ne peuvent être installés aux angles. Les portes sont fixées aux parois du caisson.</p>	
7	<p>2.12.8 Supports de rangement pour deux pattes de vérins de stabilité Question : Pouvez-vous préciser à quel endroit?</p>	<p>De façon à ne pas nuire au fonctionnement du véhicule ou aux composants installés. Il vaudrait mieux plus près des vérins de stabilité.</p>	
8	<p>2.13 Assujettissement de la cargaison. 2.13.2 Les treuils, les cliquets, les points d'arrimage et les ancrages doivent être montés sur les côtés</p>	<p>Les treuils ou les cliquets doivent être installés sous le côté de la boîte, voir les photos en pièce jointe.</p>	Oui

	du caisson. Veuillez préciser. Questions : Même question qu'à la section 2.12.2.		
9	La section 2.12 portant sur la zone du caisson et la section 2.13 portant sur l'assujettissement de la cargaison sont inter-reliées. Question : Serait-il possible de fournir des explications plus claires sur ces articles? Ces renseignements nous aideront à bâtir une unité qui satisfera vos exigences et vos attentes.	Les cliquets sur un côté et la capacité d'attacher sur le côté opposé de la plateforme.	
10	2.7.29 Port de charge USB et prise 110 V c.a. Cela est difficilement accessible par la plupart des fournisseurs du châssis. Question : Serait-il acceptable de connecter un onduleur dans l'allume-cigare avec un port USB et une prise 110 V c.a.?	Dans la mesure où un allume-cigare auxiliaire est installé afin de tenir compte de cette variation.	
11	2.8.6 Phares stroboscopiques jaunes d'avertissement à DEL installés dans les coins. Question : Serait-il acceptable d'avoir des phares stroboscopiques (côté conducteur et passager) avec visibilité sur 360 degrés installés sur le miroir?	Cela devrait être acceptable.	
12	2.8.9 Protection anti-décharge de la batterie Question : Que veut-on dire exactement par protection anti-décharge de la batterie?	Un dispositif qui ne permettra pas aux batteries de passer sous le niveau où il sera impossible de démarrer le camion. Cette caractéristique est parfois offerte dans le module électronique de différents fabricants.	
13	2.8.14 Appareil de chauffage de cabine diesel supplémentaire installé à l'extérieur	Un appareil de chauffage capable de maintenir un niveau de confort des	

	<p>Question : Puisque cette unité est dotée d'une cabine de jour; est-ce qu'un appareil de chauffage est toujours nécessaire? Y a-t-il une préférence relativement à la marque, au modèle, au Btu et à l'emplacement pour l'installation?</p>	<p>occupants de la cabine aux températures allant jusqu'à -40 °C. Installer à un endroit où il ne nuit pas aux autres composants et au fonctionnement de la grue.</p>	
14	<p>2.9.10 Enregistreur chronologique électronique Question : Veuillez indiquer le fournisseur privilégié de l'enregistreur et du logiciel afin que cette unité soit compatible avec les autres enregistreurs actuellement utilisés par la Garde côtière.</p>	<p>Il est impossible de préciser un fournisseur privilégié.</p>	
15	<p>2.10.6 Point d'arrêt de rotation lorsque la grue est orientée vers l'avant Question : Veuillez confirmer le point d'arrêt de rotation actuel exigé en ce qui a trait à la cabine. Demandez-vous où sera le point d'arrêt de rotation une fois la rotation de 400 degrés complétée par la grue ou voulez-vous que le point d'arrêt de rotation soit au centre de la cabine orientée vers l'avant?</p>	<p>La grue doit être en mesure de faire une rotation complète de 400 degrés</p>	
16	<p>2.10.7 Orifices d'équipement hydraulique d'entrée et de sortie pour un (1) accessoire. Question : Souhaitez-vous que l'orifice d'équipement soit rattaché au rotateur? Le premier pour faire fonctionner le rotateur et le deuxième pour utiliser avec un accessoire comme un grappin ou une griffe.</p>	<p>Les orifices d'équipement hydraulique ne sont pas nécessaires.</p>	Oui
17	<p>2.12.4 Situé sur la plate-forme, du côté du passager, entre le</p>	<p>Déjà abordé à la question n° 3.</p>	Oui

	caisson et les barres de protection. Question: Qu'est-ce qui doit être situé sur la plate-forme, du côté du passager, entre le caisson et les barres de protection?		
18	2.13.1 Les treuils et les cliquets doivent être situés sur la plate-forme, du côté du conducteur. Question : Combien de treuils et de cliquets?	Voir la section 2.13.4 – norme 10 du Code national de sécurité sur l'assujettissement de la cargaison. Le nombre de treuils et de cliquets doit être conforme à la norme sur l'assujettissement de la cargaison.	
19	Dans l'appel d'offres, on demande une ridelle frontale de protection couvrant toute la cabine. Question : Avec la grue installée derrière la cabine, est-ce qu'une ridelle frontale de 4 pi, installée au même endroit que sur l'image serait acceptable?	Voir la photo en pièce jointe. La ridelle frontale installée à l'avant de la plate-forme du camion, derrière la grue, est acceptable.	
20	POINT – 2.1.9 : Crochet d'attelage arrière pour les applications de remorquage. Je crois que cela n'est pas autorisé en Nouvelle-Écosse. Question : Pourriez-vous préciser?	Les crochets d'attelage sont les dispositifs d'accouplement principaux utilisés dans cette application, et par conséquent, sont approuvés et réglementés pour être utilisés sur toutes les autoroutes nord-américaines. Voir les photos et le lien ci-joints. http://www1.safholland.ca/sites/canada/en-CA/products/couplingproducts/pintle-hooks-heavy/Pages/default.aspx	
21	POINT – 2.6.5 : Pneus à bande large de dimension minimale de 425/65R et gamme de charge L	Il n'y a pas d'essieu relevable pour cette spécification.	Oui

	<p>minimale sur les essieux directeurs et relevables. Je crois que les essieux relevables ne sont pas autorisés en Nouvelle-Écosse.</p> <p>Question : Pourriez-vous préciser?</p>	<p>Doit se lire comme suit : « <i>POINT – 2.6.5 : Pneus à bande large de dimension minimale de 425/65R et gamme de charge L minimale pour sur les essieux directeurs.</i> »</p>	
22	<p>POINT - 2.1.9 : Le camion nécessite un crochet d'attelage avec une capacité de remorquage de 8 tonnes. Avec une remorque de cette taille, il est habituellement nécessaire de fournir un contrôleur de freinage électrique.</p> <p>Question : Est-ce qu'un contrôleur de freinage électrique est obligatoire pour le dispositif d'attelage de remorque?</p>	<p>Devrait se lire comme suit : « <i>Crochet d'attelage doit avoir une charge verticale minimale de 8 tonnes.</i> »</p> <p>La remorque est équipée de frein à air. La remorque doit être contrôlée par air. Le reste de la section 2.1.9 énonce ce qui suit : «... avec les connexions électriques et d'air pour le remorquage. »</p> <p>Pour obtenir des exemples, consulter le lien ci-joint : http://www1.safholland.ca/sites/canada/en-CA/products/couplingproducts/pintle-hooks-heavy/Pages/default.aspx</p>	Oui

Solicitation No. - N° de l'invitation
F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Photo reliée aux réponses #2 et #6



Solicitation No. - N° de l'invitation
F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Photo reliée aux réponses #2 et #6



Solicitation No. - N° de l'invitation
F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Photo reliée aux réponses #2 et #6



Solicitation No. - N° de l'invitation
F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Photo reliée aux réponses #2 et #6



Solicitation No. - N° de l'invitation
F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Photo reliée à la réponse #8



Solicitation No. - N° de l'invitation
F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Photo reliée à la réponse #19



Solicitation No. - N° de l'invitation
F2519-160015/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP923

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2519-160015

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Photo reliée à la réponse #20



Annexe « A » – Spécifications - Camions à plate-forme avec grue

RÉVISÉE LE 23 NOVEMBRE 2016

OBJECTIF :

La Garde côtière canadienne a besoin de deux (2) Camions à plate-forme avec grue pour ses base de Prescott, ON et Dartmouth, N-É.

Les camions doivent respecter les exigences obligatoires suivantes :

POINT	DESCRIPTION	RENCONTRE LES EXIGENCES OBLIGATOIRES	
		Oui	Non
1.0	Généralités		
1.1	Conditions d'utilisation		
1.1.1	Le véhicule doit fonctionner de façon satisfaisante par des températures ambiantes de -40 °C jusqu'à 45 °C.		
1.2	Manuels		
1.2.1	Fournir deux (2) exemplaires chacun du manuel d'utilisation du véhicule et de la grue. Un (1) exemplaire du manuel d'entretien et de celui des pièces de rechange de la grue peut être en format numérique. Dans les deux langues officielles.		
1.3	Peinture		
1.3.1	La cabine de l'équipement doit être peinte en rouge de la Garde côtière canadienne : RAL 3000		
1.3.2	Le châssis et la plate-forme doivent être peints en noir.		
1.3.3	La peinture de la grue doit être la couleur standard du fabricant utilisée pour les grues.		
1.4	Livraison		
1.4.1	Avant la livraison, lubrifier et entretenir l'unité avec tous les produits de lubrification adéquats pour les conditions d'utilisation climatiques du véhicule.		
1.4.2	Il doit y avoir un centre d'entretien autorisé par le fabricant pour le camion et la grue dans un rayon de 100 km par rapport aux secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Dartmouth, N.S/N.-É ou Prescott, ONT (selon le cas) 		
1.5	Inspection		
1.5.1	L'inspection finale sera effectuée par le destinataire.		
2.0	Exigences détaillées		
2.1	Châssis		
2.1.1	Essieu avant reculé		
2.1.2	Suspension pneumatique équilibrant la charge		
2.1.3	Essieu directeur à capacité minimale de 9 000 kg (19 840 lb), pneus simples à bande large		
2.1.4	Ponts tandem à capacité minimale de 20 000 kg (44 000 lb), écartement d'essieux de 152 cm (60 po), essieux équilibrant la charge, pneus jumelés		
2.1.5	Capacité de transport du véhicule de 16 000 kg (36 000 lb). PNBV minimal de 60 000 livres (27 215 kg)		
2.1.6	Longerons de châssis doubles à partir de l'arrière de la cabine (comme indiqué par le fabricant de grues)		
2.1.7	Empattement minimal de 6,40 m (252 po) [essieu du milieu de l'avant jusqu'à l'essieu du milieu du pont tandem]		

2.1.8	Longerons de châssis arrière en porte-à-faux : 305 à 355 cm (120 à 140 po) à partir de l'essieu du milieu du pont tandem		
2.1.9	Crochet d'attelage doit avoir une charge verticale minimale de 8 tonnes avec les connexions électriques et d'air pour le remorquage		
2.2	Moteur		
2.2.1	Moteur diesel de 373 kW (500 HP) minimum		
2.2.2	Couple minimal de 2 033 Nm (1 500 lb-pi)		
2.2.3	Frein moteur par compression		
2.2.4	Chauffe-bloc		
2.2.5	Préchauffeur autonome de moteur diesel avec minuterie		
2.2.6	Séparateur d'eau-carburant chaud		
2.2.7	Tuyaux d'échappement verticaux		
2.2.8	Vitesse de croisière minimale de 105 km/h (65 mi/h)		
2.2.9	Silencieux		
2.3	Boîte de vitesses et bloc d'entraînement d'essieu		
2.3.1	Minimum : Boîte de vitesses manuelle à 13 vitesses avec refroidisseur		
2.3.2	Accès facile pour installer la prise de force sur la boîte de vitesses		
2.3.3	Rapport d'engrenages d'essieu directeur permettant de conduire de façon économe 75 % du temps sur les routes à deux voies, à une vitesse de 100 km/h (62,5 mi/h) avec un poids brut de 30 000 kg (66 000 lb)		
2.3.4	Différentiels complètement blocables		
2.3.5	Dispositif de blocage pour le différentiel inter-essieu		
2.3.6	Les spécifications de la prise de force doivent être égales ou supérieures aux exigences pour la grue fournie.		
2.4	Freins		
2.4.1	Système de freinage antiblocage		
2.4.2	Freins à disque pneumatiques		
2.5	Carburant		
2.5.1	Contenance du réservoir de carburant minimale de 416 l (110 gallons US)		
2.5.2	Filtres à carburant principal et secondaire remplaçables		
2.5.3	Séparateur carburant-eau		
2.6	Roues et pneus		
2.6.1.	Jantes d'au moins 22,5 po		
2.6.2	Roues en aluminium		
2.6.3	Bavettes pare-gouttes à l'arrière, aucune publicité		
2.6.4	Pneus radiaux		
2.6.5	Pneus à bande large de dimension minimale de 425/65R et gamme de charge L		
2.7	Cabine et accessoires		
2.7.1	Volant inclinable et télescopique de 18 po		
2.7.2	Radio BP et espace de rangement supérieurs		
2.7.3	Commandes et orifices pour appareil de chauffage et climatisation		
2.7.4	Ensemble d'isolation pour la cabine		
2.7.5	Vitre arrière teintée		
2.7.6	Servodirection		
2.7.7	Suspension de cabine pneumatique		
2.7.8.	Deux sièges pneumatiques à dossiers hauts dotés d'accoudoirs et de supports lombaires		
2.7.9	Revêtement de plancher en caoutchouc et tapis en caoutchouc		
2.7.10	Miroirs électriques extérieurs chauffés et ajustables		
2.7.11	Miroirs convexes chauffés installés sur les portières		
2.7.12	Miroirs convexes installés sur les ailes gauche et droite		
2.7.13	Fenêtres électriques gauche et droite		
2.7.14	Pare-chocs avant en acier inoxydable/aluminium		

2.7.15	Ouvertures pour insérer des crochets de remorquage avant		
2.7.16	Porte-plaques d'immatriculation avant et arrière		
2.7.17	Doubles avertisseurs pneumatiques montés sur le toit		
2.7.18	Verrous électriques de portières		
2.7.19	Radio AM/FM avec lecteur de disques compacts et mains libres Bluetooth		
2.7.20	Radio BP avec mains libres Bluetooth		
2.7.21	Visière(s) de pare-brise de toit de cabine		
2.7.22	Défecteur de capot		
2.7.23	Commande de vitesse de moteur variable pour la grue		
2.7.24	Détecteur(s) de fumée et de monoxyde de carbone		
2.7.25	Compartiment de rangement entre les sièges installé sur le plancher		
2.7.26	Porte-gobelets pour conducteur et passager		
2.7.27	Fenêtre pour angles morts installée dans la portière du passager		
2.7.28	Poignées extérieures pour conducteur et passager		
2.7.29	Port de charge USB et prise 110 V c.a.		
2.8	Système électrique		
2.8.1	Alternateur service rigoureux : 160 A minimum		
2.8.2	Batteries service rigoureux : 2 500 CCA minimum		
2.8.3	Sectionneur de batterie manuel dans la cabine		
2.8.4	Tous les feux extérieurs sauf les phares doivent être des feux à DEL étanches		
2.8.5	Raccordements et câblage d'éclairage complètement scellés		
2.8.6	Phares stroboscopiques jaunes d'avertissement à DEL installés dans les coins		
2.8.7	Feux de détresse		
2.8.8	Phares à halogène, ce qui inclut les feux de position de jour		
2.8.9	Protection anti-décharge de la batterie		
2.8.10	Phares antibrouillard		
2.8.11	Bornes de recharge de batterie extérieures		
2.8.12	Feux de gabarit à DEL montés sur le toit		
2.8.13	Feux de gabarit à DEL montés sur le bas de la cabine		
2.8.14	Appareil de chauffage de cabine diesel supplémentaire installé à l'extérieur		
2.9	Instruments et commandes		
2.9.1	Horomètre de prise de force installé dans le tableau de bord		
2.9.2	Voltmètre		
2.9.3	Indicateur de température de liquide de refroidissement		
2.9.4	Jauge de carburant		
2.9.5	Compte-tours		
2.9.6	Indicateur de vitesse et odomètre (km)		
2.9.7	Indicateur de température de boîte de vitesses		
2.9.8	Avertisseur pneumatique		
2.9.9	Système d'avertissement de secours		
2.9.10	Enregistreur chronologique électronique		
2.9.11	Dispositif de contrôle de la stabilité électronique		
2.9.12	Affichage d'informations relatives au moteur		
2.9.13	Manomètre du turbo		
2.9.14	Indicateur de dépression de filtre à air		
2.9.15	Manomètre à air		
2.9.16	Indicateur de température d'huile d'essieu arrière		
2.9.17	Indicateur de charge installé dans le tableau de bord		
2.9.18	Voyant d'alarme « Crane not Secure » (grue non immobilisée) installé dans le tableau de bord		
2.9.19	Interrupteur de surpassement de ventilateur de moteur		
2.10	Grue hydraulique repliable articulée		

2.10.1	Fournir et installer en arrière de la cabine une grue hydraulique repliable articulée avec tout l'équipement hydraulique et la quincaillerie nécessaires.		
2.10.2	Portée minimale de 15 m (49.2 pi)		
2.10.3	Capacité de levage minimale de 9 400 kg (20 723.5 lb) à 2.5 m (8.5 pi) et 1 460 kg à 15 m (49.2 pi)		
2.10.4	Angle de pivotement minimal de 400°		
2.10.5	Point d'arrêt de rotation lorsque la grue est orientée vers l'avant		
2.10.6	Grue dotée d'un rotateur hydraulique avec un bras de suspension supérieur pour une mise à niveau automatique		
2.10.8	Diamètre d'arbre maximal de 2,75 po et trou d'un diamètre de 0,9 à 1 po pour la goupille de raccordement de l'appareil de levage		
2.10.9	Commande hydraulique supplémentaire (sixième) pour accessoire futur (verrou hydraulique de de l'appareil levage)		
2.10.10	Commande à distance sans fil avec fonction de démarrage et d'arrêt de moteur		
2.10.11	Vérins de stabilité à double effets/stabilisateurs à rallonge hydraulique alignés sur la grue		
2.10.12	Pattes de support de vérins et supports de rangement		
2.10.13	Écartement de 4,06 m (160 po) minimal pour les stabilisateurs avant		
2.10.14	Voyant d'alarme de cabine pour grue n'étant pas en position de rangement (crane not parked)		
2.10.15	Fluide hydraulique synthétique ou semi-synthétique AW32 à impacts environnementaux réduits		
2.10.16	Raccordements et câblage étanches		
2.10.17	Réservoir hydraulique installé sur châssis et accessible pour entretien répondant aux exigences pour la grue fournie		
2.11	Plate-forme		
2.11.1	Barres de protection des deux côtés de la plate-forme		
2.11.2	Largeur minimale de 2,59 m (102 po) [en incluant les barres de protection]		
2.11.3	Longueur appropriée pour les dimensions finales du châssis et l'installation de la grue – 6,70 m (22 pi)		
2.11.4	Feux de gabarit/signalisation jaunes à DEL au milieu des côtés de la plate-forme		
2.11.5	Surface de la plate-forme en bois dur		
2.11.6	Ridelle frontale de protection conforme aux normes de Transports Canada installée sur toute la partie arrière exposée de la cabine		
2.11.7	Ridelle frontale devant être dotée de deux (2) baladeuses et d'un phare stroboscopique jaune faisant face à l'arrière		
2.11.8	Poignées et échelle/escalier pour trois (3) points de support, installés aux coins avant de la plate-forme à des fins d'accessibilité		
2.11.9	Revêtement LINE-X ou produit équivalent pour les surfaces de marche de la plate-forme		
2.11.10	Peinture anticorrosion pour toutes les surfaces métalliques		
2.12	Zone du caisson		
2.12.1	Conforme à la norme 10 du Code national de sécurité sur l'assujettissement de la cargaison.		
2.12.2	Les parois latérales et arrière doivent avoir une hauteur minimale de 1,22 m (48 po), être amovibles, être fabriquées en aluminium et être dotées de portes arrière battantes. La longueur maximale d'une section est de 1,22 m (48 po).		
2.12.3	Deux (2) compartiments de rangement en aluminium (un [1] par côté), longueur minimale de 91,5 cm (36 po), portes verrouillables, montés sur châssis.		
2.12.5	Les supports doivent être situés à une distance minimale de 50,8 cm (20 po) de l'arrière ou de l'avant du caisson.		
2.12.6	Ne doit pas nuire à l'assujettissement de la cargaison.		
2.12.7	Portes en aluminium arrière avec crochets d'embrace Tous les panneaux latéraux doivent être en aluminium et amovibles.		

2.12.8	Supports de rangement pour deux pattes de vérins de stabilité		
2.13	Assujettissement de la cargaison		
2.13.1	Les treuils et les cliquets doivent être situés sur la plate-forme, du côté du conducteur.		
2.13.2	Les treuils, les cliquets, les points d'arrimage et les ancrages doivent être installés sous le côté de la boîte.		
2.13.3	Tous les bords des surfaces de la plate-forme applicables doivent être arrondis pour minimiser l'usure des sangles d'arrimage.		
2.13.4	Conforme à la norme 10 du Code national de sécurité sur l'assujettissement de la cargaison.		